



D.2020.11.04.8.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 4 Novembre 2020

8 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES**8.7 - Autorisation de contracter un emprunt d'un montant de 15 millions d'euros auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement des travaux du SMTC (Tisséo-Collectivités)**

L'an deux mille vingt, le quatre novembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

La démarche de mise en commun de moyen entre Toulouse Métropole et Tisséo-Collectivités en matière de gestion de la dette a débuté le 1er juin 2020.

Une des premières manifestations de cette démarche a consisté dans le lancement d'une consultation bancaire concomitante entre la ville de Toulouse, Toulouse Métropole, et Tisséo-Collectivités.

Les services de Toulouse Métropole et de Tisséo-Collectivités ont ainsi pu partager leurs expertises lors de l'analyse des offres.

Pour Tisséo-Collectivités, il s'agissait de contribuer au financement des projets inscrits dans le projet Mobilités 2020-2025-2030 valant Plan de Déplacements Urbains. A cet effet, des financements d'un montant de 88 à 118 millions d'euros sur différentes années étaient recherchés.

Afin de profiter des conditions actuelles de taux, qui sont très favorables, trois périodes de tirage étaient envisagées :

- Départ au 15/12/2020 au plus tard : 28 millions d'euros
- Départ au 15/10/2021 : 60 millions d'euros
- Départ au 15/10/2022, si les conditions financières sont jugées intéressantes : 30 millions d'euros.

Pour financer ces investissements, le SMTC a procédé à une large consultation auprès de 11 établissements bancaires.

- Caisse d'Epargne
- Crédit Agricole TOULOUSE
- ARKEA
- Banque Populaire Occitane
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Société Générale
- Crédit Coopératif
- Crédit Mutuel
- La Banque Postale
- BNP Paribas
- HELABA

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de retenir l'offre de la Caisse des Dépôts pour conclure deux conventions de prêt aux conditions suivantes, pour un montant total de 15 millions d'euros, aux conditions suivantes :

- Convention n°1 :
 - Montant : 11,75 M EUR maximum
 - Durée : 20 ans
 - Phase de mobilisation : 3 mois
 - Amortissement du Concours : trimestriel linéaire
 - Taux d'Intérêts :
 - Taux fixe : 0,55 % avec ajustement sur le barème BEI dans limite d'une hausse de 2 points de base ;
 - Base de calcul des intérêts : 30/360

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20201105-20201104-8-7d-
DE
Date de télétransmission : 05/11/2020
Date de réception préfecture : 05/11/2020

- Périodicité de Paiement des Intérêts : trimestrielle
- Commission d'Engagement : 0,6% du montant
- Remboursement autorisé moyennant une indemnité calculée selon conditions contractuelles.
- Convention n°2 :
 - Montant : 3,25 M EUR maximum
 - Durée : 20 ans
 - Phase de mobilisation : 3 mois
 - Amortissement du Concours : trimestriel linéaire
 - Taux d'Intérêts :
 - o Taux fixe : 0,55 % avec ajustement sur le barème BEI dans limite d'une hausse de 2 points de base ;
 - Base de calcul des intérêts : 30/360
 - Périodicité de Paiement des Intérêts : trimestrielle
 - Commission d'Engagement : 0,6% du montant
 - Remboursement autorisé moyennant une indemnité calculée selon conditions contractuelles.

Chaque contrat sera fléché sur une opération financée par Tisséo-Collectivités, concernant le prolongement du tramway vers le parc des expositions (11,75M€) et le pôle d'échanges de Basso Cambo (3,25M€).

En effet, conformément aux règles internes de la Caisse des Dépôts, les projets financés doivent être inférieurs à 25M€, et peuvent faire objet d'une convention de prêt dans la limite de 50% de leur montant global.

Ces prêts sont en outre spécifiquement dédiés à des opérations concourant à l'amélioration de la mobilité du quotidien, répondant aux attentes en matière de transition écologique et énergétique.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DECIDE de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un emprunt d'un montant de 15 M€ (quinze millions d'euros) destiné au financement des investissements 2020 du SMTC (Tisséo-Collectivités) dans le cadre de son PDU dans les conditions citées ci-dessus. Cet emprunt fera objet de deux conventions de prêt, d'un montant respectif de 11,75M€ et 3,25M€ .

ARTICLE 2 : AUTORISE le représentant légal de l'emprunteur à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêt décrits ci-dessus, et les diverses opérations prévues dans les contrats de prêt à l'effet desquelles il reçoit tout pouvoir.

ARTICLE 3 : S'ENGAGE, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la convention.

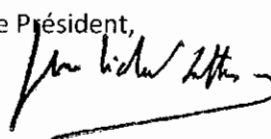
ARTICLE 4 : AUTORISE son Président à signer les conventions de crédit susvisées et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ladite convention.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES